

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 1^{er} avril 2015 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

57-04-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M.Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

58-04-2015 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 11^{ème} jour de mars 2015.

59-04-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 1er AVRIL 2015.

Proposé par M. GILLES DIONNE
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 1er avril 2015 au montant de 303,525.94\$.

60-04-2015 CADASTRES.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

LOTS

PROPRIÉTAIRE

COMMENTAIRES

5662435 & 5662436 n.o.

Simon Soucie

832, chemin de la Chute
Subdivision du grand lot
4 806 339 pour séparer la
maison de la ferme.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

PREMIER PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-001

RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACEANT LE RÈGLEMENT 2014-002 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2004 AFIN DE RÉDUIRE LA ZONE I-17 ET DE CRÉER LA ZONE CM-8:

- 1- RÉDUIRE LA ZONE I-17 EN CRÉANT LA NOUVELLE ZONE CM-8, CONTIGU À LA ZONE CM-16, À MÊME LES LOTS 5 582 299, 5 582 300 et 5 582 301 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**
- 2- PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE H-2 À H-4 DU GROUPE HABITATIONS, C-1 ET C-2 DU GROUPE COMMERCE ET SERVICES ET U-1 À U-3 DU GROUPE PUBLIC DANS CETTE NOUVELLE ZONE CM-8;**
- 3- QUE LA ZONE I-17 RÉDUITE SOIT COMPOSÉE DES LOTS 5 582 297 ET 5 582 298 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**
- 4- QUE LA LIMITE EST DE LA ZONE I-17 SOIT TRACÉE DU CÔTÉ EST DE LA RUE GRAVELINE;**
- 5- PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE C-3 DU GROUPE COMMERCE ET SERVICES, CT-3 DU GROUPE COMMERCE TOURISTIQUE ET I-1 DU GROUPE INDUSTRIES DANS LA ZONE I-17.**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de réduire la zone I-17 et de créer une nouvelle zone (CM-8), contigu à la zone CM-16, et de statuer sur les usages permis pour chacune de ces zones, telles que décrites aux paragraphes 1 à 5 ci-haut;

ATTENDU QUE selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2015-001, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-002 et modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 de la zone I-17 et création de la zone CM-8 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

Article 1 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 **Modification**

Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de réduire la zone I-17 et de créer la zone CM-8, tel que montrés sur le plan ci-joint et faisant partie intégrale du présent règlement.

Ledit règlement est aussi modifié afin de permettre les classes d'usage H-2 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 et C-2 du Groupe Commerces et Services et U-1 à U-3 du Groupe Public dans la nouvelle zone CM-8.

Et de permettre la classe d'usage C-3 du Groupe Commerces et Services, CT-3 du Groupe Commerce Touristique et I-1 (industries légères avec sans ou peut d'incidences sur le voisinage) du Groupe Industries dans la zone I-17.

Article 3

Grille des Spécifications :

La page 83 de la grille des spécifications est modifiée afin de remplacer la zone R-8 par la zone CM-8 à la ligne USAGE DOMINANT et d'enlever la zone F-9, qui n'existe plus.

Ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes H-2, H-3, H-4, C-1, C-2 et U-1, U-2 et U-3 sous la zone CM-8.

La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes C-3, CT-3 et I-1 sous la zone I-17.

Article 4

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Mansfield ce 1^{ière} jour d'avril 2015.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.

62-04-2015 ACHAT VEHICULE PREMIERS REpondants

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité fasse l'acquisition du S.U.V. chevrolet Tahoe 2010 en vente par la ville de Pembroke pour un montant de 8,500.00\$ plus taxes. Ce dernier devra remplacer le véhicule PR qui n'est plus en état de conduite.

63-04-2015 ÉQUIPEMENTS INCENDIE

Il est proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité fasse l'achat des items mentionnés sur la liste d'équipements déposés par M. Darcy Bélair, Chef Pompiers.

64-04-2014 CONCASSAGE 2015

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité invite certains entrepreneurs de la région pour soumissionner sur un prix de concassage de 6500 tonnes métriques provenant de la carrière de cette municipalité.

Que la plus basse soumission conforme soit retenue.

65-04-2015 REPRÉSENTANT CHUTES COULONGE.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité nomine M. Gélinault Dionne, conseillère, au sein du comité des Chutes Coulonge pour représenter le conseil municipal de cette Municipalité.

66-04-2015 CHAMBRE DE COMMERCE DU PONTIAC

Il est
Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité renouvelle son abonnement à la chambre de commerce pour l'année 2015

67-04-2015 POURVOIRIE MAGNUM OUTFITTERS DEMANDE DE PERMIS
D'ALCOOL

Proposé par M. Neil Gervais
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité appuie la demande de la Pourvoirie MAGNUM OUTFITTERS dans sa demande de permis d'alcool auprès de la régie des alcools, des courses et des jeux.

68-05-2015 VILLAGE EN FÊTE 2015

Proposé par Mme Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité.

Qu'un montant de 250.00 \$ est accordé pour l'activité Village en Fête qui aura lieu à l'été 2015.

69-04-2015 DONATION HOCKEY MINEUR 2015

CONSIDÉRANT QU'UN représentant du comité exécutif de l'Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge a présenté une demande d'aide financière additionnelle de la part du conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract est membre du comité provisoire du comité de relance du centre récréatif de Fort-Coulonge et lie la survie de l'Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge directement à celle de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'est engagé à promouvoir et contribuer aux environnements favorable aux saines habitudes de vie;

IL EST DONC PROPOSÉ
PAR M. Garry Ladouceur
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement pour

l'année 2015-2016 un montant de 1,500.00 \$ à l'Association de Hockey Mineur "Les Draveurs" de Fort-Coulonge;

QUE cette contribution soit utilisée entre autre pour aider à diminuer l'inscription annuelle au hockey mineur pour les nouveaux hockeyeurs provenant de Mansfield-et-Pontefract notamment au niveau MAGH.

70-04-2015 EMPLOYÉ POUR CANTINE DEMANDE DE SUBVENTION

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité demande à Emploi Québec de nous accorder une subvention salariale afin de permettre à cette Municipalité en collaboration avec le Centre de Loisirs de Fort-Coulonge / Mansfield d'embaucher un employé durant l'été pour effectuer des travaux de préposé à la cantine.

Toute aide financière sera grandement appréciée et les conditions et durée du placement pourront être négocié avec M. Éric Rochon, Secrétaire-Trésorier adjoint.

Que le Secrétaire- Trésorier adjoint, M. Éric Rochon est aussi autorisé à signer tous documents concernant ce projet.

71-04-2015 PUBLICITÉ RODÉO RS

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités du RODÉO RS 2015 pour un montant de 500\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 59, 62, 63, 66, 68, 69 et 71.

ET J'AI SIGNÉ CE 2 avril 2015.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

72-04-2015 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:09 heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon,
Secrétaire-Trésorier.